

Examens professionnels fédéraux du 12. août au 24. août 2024 Spécialistes vernisseurs / vernisseuses de l'industrie

Procédure d'inscription L'inscription est effectuée au moyen du formulaire d'inscription qui est joint.

Lieux d'examen

Examens pratiques et oraux

12. au 14. août 2024 KIL Silenen
15. au 17. août 2024 KIL Silenen

Examens écrits et oraux

24. août 2024 Ecole professionnelle de design à Zurich

Taxes d'examen

(y compris coûts de matériel)

CHF 2'800.–

Les frais de voyage, d'hébergement, de subsistance et d'assurance (accident et maladie) sont à la charge des candidats.

Limite d'inscription

Mardi 31 janvier 2023, (cachet de la poste) « En recommandé » adressé à

ASMVI
Roger May
Russikerstrasse 73
8330 Pfäffikon/ZH

Important !!

Les inscriptions avec un cachet de la poste plus tardif ne peuvent plus être prises en considération par la commission d'examen !

Association Suisse des

Maîtres Vernisseurs Industriels

Pour la commission d'examen

Le président, Roger May, Pfäffikon/ZH



DÉLAI D'INSCRIPTION : Mardi, le 31. août 2024

**INSCRIPTION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL FÉDÉRAL
DES SPÉCIALISTES VERNISSEURS DE L'INDUSTRIE**

(Merci de compléter en caractères d'imprimerie)

Le soussigné

Nom, Prénom
Né le Lieu d'origine
Rue et n° Lieu de résidence
Téléphone E-mail
Numéro AVS Nationalité, Lieu d'origine

Souhaite prendre part à l'examen professionnel fédéral 2024 et reconnaît ainsi le règlement de l'examen pour l'examen professionnel des spécialistes vernisseurs de l'industrie en 16. mai 2017.

Apprentissage professionnel (formation professionnelle de base) réalisé en qualité de

du au

Entreprise de formation

Activité pratique *(si possible sans faille !)*

Du	au	durée en mois	en qualité de	auprès de l'entreprise
.....
.....
.....
.....

Pièces à joindre obligatoirement *(joindre uniquement des copies)*

- Curriculum vitae
- Un résumé des formations et des stages pratiques professionnels suivis jusqu'à présent
- Copie des permis et certificats de travail nécessaires à l'autorisation
- Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo
- Indication du numéro d'assurance sociale (Copie du certificat AVS).

Dans quelle langue voulez-vous passer l'examen ?

- Allemand
- Français
- Italien

Lieu et date

Signature

.....

Les formulaires d'enregistrement qui ne sont pas complets ou pour lesquels les pièces demandées ne sont pas jointes, ne peuvent pas être acceptés.

Taxe d'examen (y compris les coûts de matériel et la taxe d'enregistrement SEFRI) **CHF 2'800.-**

Est admis à passer l'examen, quiconque remplit les conditions d'admission conformément à l'art. 3.3 (admission) de la « Directive pour l'examen des spécialistes vernisseurs de l'industrie de 16. mai 2017 » et a versé la taxe d'examen dans les délais impartis (La facture intervient en mars/avril 2024).